



Demande de remboursement d'un acompte au titre des frais de devis

Par **Frankkie_old**, le **02/11/2007** à **18:38**

Pour la réparation d'une imprimante on m'a demandé 49€ pour établir un devis. Sur le papier, il est écrit ordre de réparation. Sur une autre feuille, il est écrit devis de réparation et la somme que j'ai versé est appelé un acompte au titre des frais de devis ? Puis-je en demander le remboursement ? De plus, cette somme n'aboutit à aucune réparation. Le service après vente parle aujourd'hui d'échange contre modèle recyclé au prix de 177,76€ alors qu'il y a un an l'imprimante neuve valait 99€ , aujourd'hui 79€. C'est du foutage de gueule ? si quand même... !